

L'air intérieur dans les établissements scolaires : le triple bénéfice de l'aération

L'expertise d'AtmoSud

AtmoSud, observatoire de la qualité de l'air de la région Sud, travaille avec ses partenaires sur l'air intérieur, enjeu de santé et de bon apprentissage dans les écoles.

AtmoSud, avec la Fédération L'Air et Moi, propose aux établissements scolaires et aux collectivités un accompagnement :

- stratégie de mesure (monitoring CO₂ ou multi-polluants, mesures pédagogiques, prêt d'appareils de mesure, campagnes temporaires...),
- interprétation des résultats,
- gestion de la qualité de l'air intérieur.



Le saviez-vous ?

Les fonctions cognitives baissent de 50% lorsque les concentrations en CO₂ sont élevées (1400 ppm).



Un accompagnement pédagogique avec L'Air et Moi

La mesure du CO₂ nécessite un accompagnement à l'utilisation des capteurs et une sensibilisation à la qualité de l'air.

AtmoSud propose aux écoles :

- des ateliers de montage de capteurs Module Air
- des animations pédagogiques et ludiques

Ainsi les élèves prennent conscience de l'importance du renouvellement d'air par une réalisation concrète et via des quiz.

[télécharger les outils pédagogiques](#)

L'aération des salles de classe : un triple bénéfice

- amélioration de la qualité de l'air intérieur,
- baisse de la charge virale (COVID et autres),
- meilleures conditions d'apprentissage

[consulter la note technique](#)



Module Air vous informe quand il faut aérer

AtmoSud a créé « Module Air », capteur pédagogique de mesure, financé par la région Sud et développé par AirCarto. Les concentrations mesurées en temps réel sont affichées sur l'écran, accompagnées d'un code couleur et de messages adaptés aux niveaux atteints.

[commander un kit](#)

Quelle aide pour les collectivités ?

Le ministère de l'Éducation Nationale a annoncé "qu'un soutien financier exceptionnel serait apporté par l'État aux collectivités territoriales ayant acheté des capteurs CO₂ afin d'en munir les écoles publiques et établissements publics locaux d'enseignement."

(Date limite du dépôt de dossier : 30/04/22)

[demander la subvention](#)

[Besoin d'un accompagnement ?
Contactez-nous](#)